

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Département de l'Indre DGARTPE

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 22360001600016

Ville : Châteauroux cédex

Code Postal : 36020

Groupement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/index.jsp>

Identifiant interne de la consultation : PA-2024-037

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Service des marchés

Adresse mail du contact : Drtpe-smgp@indre.fr

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve : Formulaires de candidature

Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve : Formulaires de candidature

Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve : Formulaires de candidature

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 05 avril 2024 à 17 h 00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Critères d'attribution : - prix : 75 %

- valeur technique de l'offre : 25 %

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : RD 940 -PR 17 + 108 Création d'un carrefour giratoire sur la Commune de La Châtre

Code CPV principal

Descripteur principal : 45233140

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Caractéristiques principales :

Terrassements : 1000 m3

Bordures : 400 m

Réseaux : 300 m

Béton Bitumineux : 243 t

Le délai d'exécution des travaux est fixé à 4 mois. La période de préparation est fixée à 1 mois et est incluse dans le délai d'exécution.

Lieu principal d'exécution du marché : INDRE

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 : Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Chaque candidat devra produire les pièces suivantes :

- Lettre de candidature à signer,
- Déclaration du candidat DC2,
- Liste des moyens en personnel et techniques, références de prestations similaires de moins de 5 ans,
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

Retrait des dossiers (gratuit) et dépôt des offres uniquement par voie dématérialisée à l'adresse : <https://www.achatpublic.com>

Pour obtenir des informations complémentaires, les candidats devront faire une demande écrite via [achatpublic.com](https://www.achatpublic.com)

Point de contact (copie de sauvegarde, problèmes d'accès...) : DGARTPE : tél : 02 54 08 37 54/56

Financement sur les crédits inscrits aux budgets départementaux.

Paielement par virement administratif dans un délai maximum de 30 jours après réception de la facture par la collectivité ou son représentant.

Groupement solidaire ou conjoint.

Dans ce dernier cas, le mandataire sera solidaire de chacun des membres du groupement.

Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif, 2 cours Bugeaud CS 40410 87011Limoges cédex

Tél : +33 555339155 télécopieur : +33 555339160

adresse mail : greffe.ta-limoges@juradm.fr

Introduction des recours

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- Référé pré-contractuel avant la signature du marché (article L551-1 du code de justice administrative français)
- Référé contractuel jusqu'au 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution (R 551-7 du Code de Justice Administrative)
- Référé suspension dans les deux mois à compter de leur publication contre les actes détachables du contrat (article L. 521-1 du Code de justice administrative).
- Recours pour excès de pouvoir dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision administrative concernée (article R.421-1 du Code de justice administrative).
- Recours de plein contentieux dans les deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ; dès la signature du contrat, le concurrent évincé n'est plus recevable à déposer un recours pour excès de pouvoir
- Recours indemnitaire après demande préalable au pouvoir adjudicateur, dans le délai de déchéance quadriennale.

Date d'envoi du présent avis : 12/03/2024

Mots clés: Voirie